

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU VENDREDI, 20 JANVIER 1797.

*De Petersbourg, le 27 Décembre.*

La Gazette de cette ville annonce aujourd'hui que le *Feldzeugmeister*, Prince Subow, a reçu sa démission, et que le commandement en chef a été donné au général d'artillerie Melissino, sans qu'il ait cependant le titre de *Feldzeugmeister*.

*Extrait d'une lettre de Padoue, du 8 Janvier.*

Hier et aujourd'hui, toutes les troupes autrichiennes qui se trouvoient ici se sont mises en marche. Environ 6000 hommes prirent la route de Vicence; un autre corps de 14 mille hommes se porta sur Este et Montefelice. Leur objet est de passer l'Adige de ce côté, pour pénétrer ensuite sur Mantoue. Le corps qui étoit à Bassano, ainsi que celui du général Laudon, qui étoit posté à Edolo di Valcamonica, se sont mis en même tems en marche. L'armée aux ordres de M. le général Davidovich, qui se trouvoit dans le Tyrol du côté d'Ala, a dû pareillement s'ébranler, et se porter en avant sur Rivoli.

*Extrait d'une lettre de Vicence, du 10 Janvier.*

Le corps de troupes autrichiennes qui s'est avancé de Padoue, est déjà arrivé à Villanova, à quelques milles de Verone. Dans cette position, il lui sera plus aisé de seconder les opérations des autres corps, et de faciliter le passage de l'Adige. L'on n'a encore aucune nouvelle positive du corps de Davidovich; mais le bruit court, qu'il a déjà pénétré d'Ala à Rivoli. — L'on dit que 4000 Autrichiens sont arrivés, par Valdagno, sur notre territoire; ils viennent vraisemblablement de Bassano. Nous attendons avec impatience l'issue de tous ces mouvemens.

*Extrait d'une lettre de Rovigo (dans la Polesue), du 13 Janvier.*

Les généraux françois Augereau, Balanel, Puain, et l'agent général Lorlet, ainsi que quelques autres officiers, qui étoient arrivés ici le 5, sont repartis le 7 avec un corps de hussards pour Legnago et Verone. Le 8, l'on entendit ici une forte canonade venant des environs de Mantoue. Le 9, les Autrichiens renforcés du côté d'Este, attaquèrent à Bevilacqua un corps de françois qui se trouvoit dans le château de cet endroit; les républicains eurent environ 50 hommes tués, parmi lesquels se trouve leur commandant; près de 300 furent faits prisonniers et envoyés à Padoue; le reste prit la fuite. L'on s'attend qu'à la suite de cette action, les Autrichiens auront passé l'Adige et se seront approchés de Mantoue.

*De Roveredo, le 21 Janvier.*

Les mouvemens qui eurent lieu ces jours derniers parmi les troupes impériales, n'étoient que le prélude de bien plus importans. M. le général d'Alvinzi étant arrivé de Trente à Roveredo, le 9, tous les bataillons qui étoient cantonnés dans les villages du Tyrol au-delà de notre ville, se mirent subitement en marche vers les frontières; le jour suivant, ceux qui étoient ici et dans les endroits les plus proches de la frontière, s'ébranlèrent également et prirent la même direction. Il arriva en outre, dans la journée du 9, à Roveredo, par la route des montagnes, 4 bataillons, venant de Bassano, qui furent encore suivis de plusieurs autres et de quelques escadrons de cavalerie. Toutes ces troupes s'avancèrent à marches forcées, partie sur la route d'Ala et partie dans le Montebaldo. L'on fit aussi avancer conjointement l'artillerie qui se trouvoit en réserve dans nos environs,

et il arriva encore un autre train très considérable, ainsi qu'une grande quantité de pontons. Outre M. le baron d'Alvinzi, nous vîmes encore arriver ici le général Koblös, venu de Vienne, Mrs. les généraux de Seckendorff, Quasdanovich et Lyptai; M. M. de Davidovich, prince de Reuls, Wuckassovich et Oczkai s'y trouvoient déjà. M. le général d'Alvinzi se rendit ensuite avec M. de Sekendorff à Brentonico; M. de Koblös passa à Ala, où se rendirent également les généraux Quasdanovich et Lyptai. L'on apprend déjà aujourd'hui que l'avant-garde a reçu ordre de se porter en avant, et l'on croit qu'il y aura demain une attaque.

*Du 12 Janvier.* — Ce matin, l'on a entendu le bruit du canon, qui s'est éloigné peu à peu, et a entièrement cessé vers les onze heures. Nous apprenons maintenant que les autrichiens sont descendus de Montebaldo, malgré la résistance des françois. L'on dit qu'ils sont déjà maîtres de Rivoli, où ils ont pris plusieurs pièces de canon et fait quelques centaines de prisonniers. L'on attend avec impatience les détails de cette action.

*Suite de Paris, du 10<sup>e</sup> Janvier.*

Quelques personnes ont critiqué avec assez de raison l'article du Rédacteur sur l'expédition d'Irlande. Elles trouvent que le journaliste officiel est fort aisé à consoler, et qu'il est doué d'une imagination très heureuse, puisqu'il trouve à s'applaudir, là où il devroit témoigner franchement du regret. La conclusion qu'il tire de la facilité avec laquelle la flotte a pu aborder en Irlande et revenir, a paru surtout fort étrange. En effet, il y a un peu loin de la possibilité de porter des forces maritimes vers un point donné, au succès d'une entreprise aussi difficile qu'une descente sur une isle telle que l'Angleterre ou l'Irlande. D'ailleurs, ne peut-on pas conjecturer avec assez de fondement que les anglois, pouvant s'opposer au passage de la flotte françoise, ont préféré la laisser arriver sur les côtes d'Irlande, assurés comme ils pouvoient l'être de faire échouer entièrement l'entreprise. Nous n'énonçons pas toutes les raisons qui viennent à l'appui de cette opinion; le lecteur les pressentira aisément.

Le Directoire vient encore d'adresser au Conseil des 500 un message sur les crimes & désordres qui se multiplient dans un grand nombre de départemens. „Vous savez (est-il dit dans ce message) que les progrès du mal ne sont dus qu'à la facilité que les brigands ont eue de s'entendre & de se réunir, et qu'aujourd'hui, marchant par bandes & distribués en compagnies, ils ont, en quelque sorte, organisé le renversement de l'ordre social: des pièces matérielles remises en nos mains, ne nous donnent, à cet égard, que de trop effrayans témoignages. Mais toute association, formée par le crime, doit nécessairement se dissoudre; des intérêts opposés, des défiances réciproques, souvent même des élans de remords, ont jeté la division

au milieu des brigands, & procuré des révélations dans lesquelles la justice a trouvé les instructions les plus précieuses; des recherches indiquées par les complices ont amené d'autres découvertes, facilité des arrestations éloignées, dissout même des rassemblemens qui menaçoient dangereusement certaines contrées. — Le Directoire, en observant que ces révélations ont été dictées par l'espérance de quelque atténuation de peines & de quelque récompense, propose d'encourager ce genre de dénonciation, & d'établir une espèce de loi par laquelle la peine encourue par un coupable pourra être modifiée ou remise; le Directoire exécutif proposera le cas, & le corps législatif décidera.

L'apathie & l'insouciance d'un grand nombre de citoyens pour le service des colonnes mobiles devenant tous les jours plus grande, le ministre de la justice vient d'écrire une lettre aux commissaires du Directoire près les tribunaux criminels & de police, pour qu'ils aient à employer tous les moyens de rigueur qui pourroient faire cesser cet inconvénient.

— Hier, au conseil des 500, Fayard a fait un rapport, depuis longtems attendu, sur les demandes en divorce pour incompatibilité d'humeur. Rien de plus effrayant, peut-être, que le hideux tableau tracé par le rapporteur, de la corruption actuelle, et des abus auxquels cette loi a donné lieu; ici c'est une jeune fille victime de la séduction d'un libertin, qui l'abandonne après avoir affouvi sa passion; là ce sont deux époux, jusqu'alors unis, qui, séduits par la facilité accordée par la loi, cèdent à un moment d'humeur, et rompent des liens qui faisoient leur bonheur. Là un jeune homme, époux d'une femme jeune aussi, dont la tante sexagénaire est extrêmement riche, divorce, épouse la tante: celle-ci meurt; il se remarie avec la première femme, et possède une fortune immense. — Fayard a terminé en proposant de suspendre la faculté du divorce pour cause d'incompatibilité d'humeur jusqu'au résultat de la discussion du code civil. (ajourné).

*Suite de Londres, du 31 Décembre.*

*Suite de la lettre du lord Malmsbury au lord Grenville.*

J'ajoutai que cette discussion me paroissoit absolument étrangère à l'objet de ma mission, puisque même en lui accordant les deux propositions (savoir, que la rétrocession des Pays-Bas Autrichiens étoit incompatible avec les loix françoises, et que nous devions en être instruits auparavant) il existoit cependant en Europe un droit public, supérieur à tout droit public que la France pouvoit avoir jugé à propos d'établir dans ses domaines; que si la constitution étoit connue publiquement, les traités existans entre S. M. et l'Empereur étoient au moins également publics, et qu'il y étoit énoncé clairement et distinctement que les deux parties contractantes s'engageoient réciproquement à ne point mettre bas les armes sans avoir obtenu la restitution de tous les domaines, territoires,

etc. qui appartenoient à l'une ou à l'autre avant la guerre; que la date de cette stipulation étoit antérieure à l'annexe des Pays-Bas à la France; que la notoriété devoit avoir convaincu les françois au moment où ils passèrent leur loi, que s'ils y adhéroient, ce seroit un obstacle insurmontable à la paix. Je fis l'application de la maxime aux isles des Indes-Occidentales, et aux établissemens dans les Indes-Orientales, et lui demandai s'il attendoit que nous renoncions à nos droits de possession, parcequ'il leur plairoit de les regarder encore comme des parties intégrantes de la république qui devoient être restituées, sans que leur valeur pût entrer en compensation dans la balance. Je supposai ainsi le cas où la France, au lieu d'avoir fait des acquisitions pendant la guerre, auroit perdu une partie de ce qu'elle appelloit l'intégrité de ses domaines, et je demandai si, dans la crainte de faire encore de plus grandes pertes, le gouvernement, tel qu'il étoit composé maintenant, ne se regarderoit pas comme ayant des pouvoirs suffisans pour sauver son pays dans un danger imminant, et faire la paix en sacrifiant une partie de ses domaines, afin de sauver le reste.

M. Delacroix observa que c'étoit supposer un cas de nécessité, et que cette manière de raisonner ne pouvoit s'appliquer aux circonstances actuelles. — Je convins du premier point; mais je soutins que s'il avoit ce pouvoir en cas de nécessité, il l'avoit également dans tous les autres et particulièrement dans le cas présent, puisque lui-même m'avoit répété souvent que la paix étoit tout ce que son pays et son gouvernement vouloit, et même ce dont il avoit besoin.

M. Delacroix chercha à éluder dans la réponse; et par une suite de raisonnemens arrangés à cet effet, il essaya de prouver que par la situation relative des contrees adjacentes, le gouvernement actuel de France seroit infiniment reprehensible et mériteroit d'être accusé, s'il souffroit jamais que les Pays-Bas fussent séparés de son domaine; que par le partage de la Pologne, la Russie, l'Autriche et la Prusse avoient augmenté leur puissance à un point formidable; que l'Angleterre, par ses conquêtes et par l'activité et la manière dont elle régissoit les colonies, avoit doublé les forces. — *„Votre empire dans l'Inde (dit M. Delacroix avec véhémence) seul vous a fourni les moyens de salarier toutes les puissances contre nous, & vous avez accaparé le commerce de manière que toutes les richesses du monde se versent dans vos coffres.“* — Ce furent les propres mots.

De la nécessité pour la France de garder les Pays-Bas et la rive gauche du Rhin, afin de conserver la situation relative en Europe, il pas-

sa aux avantages qui, prétendoit-il, résulteroient pour les autres puillances de cette addition aux domaines françois. „La Belgique (pour me servir de son expression), en appartenant à la France, tariroit ce qui a été la source de la guerre depuis deux siècles; et le Rhin, étant la limite naturelle de la France, assureroit à l'Europe la tranquillité pendant deux siècles.“ Je ne crus point nécessaire de combattre cette doctrine déplacée, et me contentai de lui rappeler ce qu'il m'avoit dit dans une de nos dernières conférences, quand il comparoit la foiblesse de la France sous ses monarches, avec la force et la vigueur sous son gouvernement républicain. „Nous ne sommes plus dans la décrépitude de la France monarchique, mais dans toute la force d'une république adolescente.“ C'étoient ses expressions. — J'en conclus, en adoptant son raisonnement, que la force et la puillance que la France avoit acquises par son changement de gouvernement, étoient beaucoup plus grandes que celles que pouvoit produire toute acquisition de territoire. D'où il s'enfuiroit que si la France, sous une forme de gouvernement royal, étoit constamment et très-justement l'objet de l'attention, pour ne pas dire de la jalousie des autres puillances de l'Europe, elle étoit devenue bien plus que jamais, par la constitution actuelle, en admettant son axiome, l'objet d'une attention et d'une jalousie plus fondée: qu'en conséquence, toute addition à ses domaines ne pouvoit qu'alarmer infiniment tous les voisins sur leur sûreté future et sur la tranquillité générale de l'Europe.

La réponse de M. Delacroix est si remarquable, que je demande la permission de l'insérer ici, à ce que je crois, dans ses propres termes: „Dans le tems révolutionnaire, tout ce que vous dites, milord, étoit vrai; rien n'égaloit notre puissance: mais ce tems n'existe plus; nous ne pouvons plus faire lever la nation en masse, pour voler au secours de la patrie en danger; nous ne pouvons plus engager nos concitoyens à ouvrir leurs bourses pour les verser dans le trésor national, et à se priver même du nécessaire pour la chose publique.“ Il finit en me disant que quand la république françoise auroit la paix, elle seroit nécessairement la puissance la plus tranquille et la plus pacifique de l'Europe. — Je lui observai seulement qu'en ce cas le passage de la jeunesse à la décrépitude avoit été bien subit pour la république; mais que cependant je ne pouvois admettre qu'il devint indifférent à ses voisins, et encore moins une sûreté essentielle en elle-même, qu'elle acquit une augmentation de frontières aussi considérable.

Ceci conduisit M. Delacroix à parler d'offrir un équivalent à l'Empereur pour les Pays-Bas autrichiens ; et suivant son plan, on devoit le trouver dans la sécularisation des trois Electorats ecclésiastiques et de plusieurs évêchés d'Allemagne et d'Italie.

Il traita ce sujet comme une chose qui lui étoit familière et à laquelle il avoit souvent réfléchi.

Il parla de faire de nouveaux électeurs, et nomma probablement dans la vue de faire mieux goûter son projet, le Stadthouder, le duc de Brunswick et celui de Wirtemberg, comme personnes propres à remplacer les deux électeurs ecclésiastiques à réformer. Ce seroit mal employer le tems de V. S. que de l'occuper à vous répéter tout ce qu'il me dit à ce sujet. Il tenoit, en substance, comme il l'a avoué lui-même, à la subversion totale du plan actuel de la constitution germanique ; et comme cela étoit directement opposé au principe que Sa Majesté et l'Empereur avoient distinctement posé comme base de la paix à faire pour l'Empire, je me contentai de le lui rappeler et de lui faire voir spécialement, qu'il étoit impossible de discuter ce point convenablement, avant que Sa Majesté Impériale eût pris part à la négociation. Je pris cette occasion pour lui faire entendre que si la France consentoit à toutes les autres propositions faites, il ne seroit pas impossible de lui céder quelques parties de territoire pour étendre ses frontières du côté de l'Allemagne ; ce qui, en addition du duché de Savoie et des comtés de Nice et d'Avignon, lui procureroit une grande augmentation de force et de puissance.

M. Delacroix en revint encore ici à la constitution, et dit que ce pays étoient déjà constitutionnellement annexés à la France. — Je répliquai que dans la négociation qui alloit commencer, il étoit impossible aux autres puissances de partir d'aucune autre époque que de celle qui avoit immédiatement précédé la guerre, et que toute acquisition ou diminution de territoire, qui avoient eu lieu depuis lors entre les puissances belligérantes, devoient nécessairement devenir l'objet de la négociation, et être balancées l'une par l'autre dans les arrangemens définitifs de la paix générale. — „Vous persistez donc, dit M. Delacroix, à appliquer ce principe à la Belgique? „ — Je répondis, „très certainement ; et ce ne seroit pas vous parler franchement que d'hésiter de vous déclarer, dès l'entrée de la négociation, que vous ne devez point espérer que S. M. veuille se relâcher sur ce point et consentir jamais à voir les Pays-Bas faire partie de la France. „

M. Delacroix répondit qu'en ce cas il ne prévoyoit pas que nos vues pussent s'accorder, et qu'il désespéroit du succès de la négociation. — Il revint encore néanmoins à son idée, qu'il étoit possible de trouver un équivalent pour l'Empereur ; mais comme il ne proposoit que l'aliénation ou le démembrement de pays qui n'appartiennent pas à la France, même par conquête, je ne crus pas que cela méritât attention, ni certainement que cela valût la peine d'être répété à V. S. — Je n'ai pas besoin d'observer que tous ces équivalens, tout insuffisans qu'ils étoient, n'étoient offerts que pour nous faire consentir à ce que les Pays-Bas restassent à la France, et qu'ainsi il eût été directement contraire à mes instructions de les admettre en aucune manière.

M. Delacroix toucha légèrement ce qui concernoit l'Italie et n'en parla plus dans la suite de notre conversation. — Je dois ajouter que toutes les fois que je fis mention de la restitution des Pays-Bas à l'Empereur, j'eus toujours soin qu'il pût bien entendre qu'elle devoit être accompagnée d'autres cessions, pour leur former une ligne de défense suffisante, et qu'il ne seroit pas permis à la France de retenir tout le pays intermédiaire jusqu'au Rhin. J'insistai particulièrement sur ce point, quand je lui fis entrevoir la possibilité de consentir à une extension des limites de la France du côté de l'Allemagne.

Mais comme le ministre françois s'opposoit aussi fortement à la restitution des Pays-Bas à l'Empereur que je mettois de tenacité à la demander, le reste de mes réclamations ne peut devenir l'objet de la discussion.

(La suite ci-après.)

De Vienne, le 11 Janvier.

Depuis qu'on a reçu ici la nouvelle du départ de lord Malmesbury de Paris, l'ordre a été donné à une grande partie des troupes qui se trouvoient en réserve dans ces provinces, de se mettre aussitôt en marche pour l'Italie. — L'on a des avis fort rassurans sur Mantoue. Les troupes sont bien portantes, et ont des vivres en suffisance.

De la Haye, le 7 Janvier

M. le comte de Lowenhiel, ministre de Suède, est de retour ici.

L'équipage du vaisseau de guerre Hollandois, le *Brunus*, qui étoit mouillé dans le Texel, s'est revolté ; environ 80 hommes se sont jettés dans un esquif et ont gagné un vaisseau anglois qui se trouvoit dans ces parages ; un autre esquif où 8 autres s'étoient également embarqués, fut jetté par le vent sur un banc de sable ; on les a arrêtés, et amenés ici sous escorte.

Il m  
nous a  
„Su  
de Pe  
der au  
françois  
en par  
ter de  
la répu  
tion de  
& à la  
stance  
jeusse  
minge  
comme  
loisque  
valoit  
ce qui  
Mais de  
je n'en  
cours d  
qu'il n  
Néanm  
à comb  
fut eng  
que. J  
il avou  
les cir  
1713.  
gardés  
de l'ar  
éloigné  
ou peu  
qu'il ét  
avoir in  
égard  
„autant  
elle av  
moins il  
sans be  
moyens  
pas à la  
terre &  
générau  
Doming  
Grande  
qu'asin  
pourrion  
— M. D  
tion ; m  
prouver  
observan  
de ses a  
„Notre  
lande, f  
mémoire  
sujet.